

**Remise à MIRA** du Prix Europe de **l'Académie Rhénane**

Au cinéma Odyssée de Strasbourg, le 13 novembre 2021

**Conférence** du Président de séance, Jean-Paul **Costa** ;

Président des Rencontres cinématographiques d'Alsace (RCA)

Président d'honneur de la Fondation René Cassin-IIDH, Ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme,

Conseiller d'Etat honoraire

**Culture et droits de l'homme,**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue à toutes et à tous. Je préside les RCA, qui gèrent ce cinéma, l'Odyssée, avec sa magnifique grande salle, depuis 1992. En même temps, j'ai été invité par l'Académie Rhénane, à prononcer une petite conférence à l'occasion de cette remise du Prix Europe à MIRA.

Mes remerciements vont donc à l'Académie Rhénane. D'abord, avant le COVID, à son Président Jean-Marie Vetter, ami de longue date, puis à son successeur Jean-Luc Seegmuller, qui a repris le projet différé par la pandémie.

Quand l'Académie s'appelait encore « des Marches de l'Est », j'avais reçu la même invitation pour la remise de ce prix Europe à Simone Veil. C'était en 2008 et ce fut très émouvant.

J'ai eu le choix pour le thème.

J'ai choisi « Culture et droits de l'homme et je voudrais expliquer pourquoi.

Il y a plusieurs raisons : MIRA ( Mémoire des images réanimées d'Alsace) est une association culturelle. L'Odyssée est un lieu de culture et elle est dédiée aux droits de l'homme. Moi-même j'ai consacré une grande partie de ma vie à la défense des droits de l'homme et je crois être un homme de culture. Enfin l'une des ambitions de l'Académie Rhénane est d'accroître le rayonnement de la culture en Alsace et au-delà.

Il est difficile de définir la culture : sa définition est plus ou moins large. Selon l'UNESCO ( Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), la définition est très vaste. Elle englobe les modes de vie, les traditions, les croyances, les coutumes . C'est trop vaste pour mon objectif. Je pense plutôt à l'ensemble des arts au sens large ( y compris le septième - le cinéma -, le huitième, le neuvième...à, aux lettres, aussi au sens large, sans oublier la culture scientifique. C'est déjà très vaste. Je rappelle deux citations aux auteurs desquelles je laisse leur responsabilité. Selon Edouard Herriot : la culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié. Et, pour André Malraux, sans la culture, l'Homme ne serait qu'un accent de la nature...

Ma causerie tournera autour de deux grands axes : la culture fait partie des droits de l'homme ; réciproquement, les droits de l'homme font partie, ou devraient faire partie de la culture .

**1)La culture fait partie des droits fondamentaux.** Il y a donc un droit à la culture. Il est prévu dans certains textes, plus déclaratifs que normatifs, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme ( de l'être humain) de 1948, ou encore comme la Déclaration de Fribourg de 2007. Le Pacte de l'ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966, lui, est normatif.

Plus précisément, ce droit se décline selon plusieurs aspects : liberté, égalité, tolérance. La liberté culturelle est la liberté de création artistique, littéraire , architecturale, etc. Elle se retrouve dans la démocratie. La censure y est interdite, ou au moins limitée.

Les Etats totalitaires, eux, sont hostiles à la liberté culturelle. Ils imposent une culture d'Etat ( ou de parti unique). Il existe beaucoup d'exemple bien connus, par exemple l'exclusion de l'art décadent ou de l'art dégénéré, ou de l'art juif, partir de 1933 : autodafés de livres, fermeture de cette superbe école de liberté artistique qu'était le Bauhaus ; le réalisme socialiste du temps de l'Union soviétique, avec Jdanov, et des pays satellites ( à la gloire du communisme), la Révolution culturelle du temps de Mao ( à partir de 1966) en Chine...Ou plus récemment la destruction par les talibans en 2001 des statues de Bouddhas géants en Afghanistan.

Un second aspect est celui de l'égalité, d'où un droit d'accès de tous à la culture. C'est moins facile à réaliser que pour l'éducation ( qui est souvent gratuite), mais des efforts sont faits pour rendre cet accès pas trop cher ; c'est malgré tout difficile. Les grands obstacles à l'accès à la culture sont intellectuels (l'illettrisme) ou matériels (la pauvreté). L'éducation obligatoire et gratuite facilite l'accès *intellectuel* à la culture. Pour l'accès *matériel*, la culture est soumise aux lois du marché, mais des politiques culturelles de l'Etat et des collectivités tendent à les réguler : *subventions* aux spectacles, musées, expositions, orchestres, pour faire baisser les prix ; il y a aussi des mécénats privés, sans négliger l'importance du bénévolat. Mais il existe aussi des politiques d'*aides* directes aux publics moins aisés : jeunes, étudiants, familles nombreuses, seniors etc.

Un troisième aspect du droit à la culture est la tolérance, d'où le droit à la *diversité* culturelle. La

notion de culture est universelle mais elle prend des formes identitaires. Chaque peuple, chaque communauté, a sa culture propre, et a droit à sa protection et à sa conservation. Par exemple, dans le domaine de la langue ou les arts. Le droit de parler sa langue (qui est une partie essentielle de la culture et une condition de son accessibilité et de sa diffusion) devrait être préservé. Il faut faire attention à l'impérialisme culturel, qui est difficile à éviter. Les temps de la colonisation ( qui gommait les identités culturelles, notamment nationales) sont en principe révolus, mais n'y a-t-il pas un impérialisme ou des impérialismes masqués ?

2) Deuxième axe : **les Droits de l'homme et leur connaissance font partie de la culture** ( et même de l'éducation), et en tout cas doivent en faire partie, mais c'est également difficile. La culture doit englober la connaissance de l'existence même des Droits de l'homme, de leur valeur, y compris de leur valeur juridique, de la nécessité de les défendre et de les développer. Elle doit en particulier diffuser le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination en général, qu'elle soit éthique, sociale, religieuse, nationale, sociale...

Le principal vecteur de cette diffusion des droits de l'homme à l'intérieur de la culture reste encore l'éducation , y compris la formation permanente, à tous les âges de la vie. C'est une formation à la tolérance, au civisme, à la vie en société. Si la culture nie les Droits de l'homme ou même simplement les ignore, le risque est fort d'un dérapage vers la négation de ces droits et vers la répression de l'exercice des libertés. La société n'est plus civile, elle devient la proie de la loi de la jungle.

A côté de l'éducation, la diffusion de l'idée des Droits de l'homme se fait ou doit se faire à la radio, à

la télé, sur les réseaux sociaux. Mais la liberté d'expression elle-même, qui est un droit tout à fait fondamental, ne peut pas être sans limites ( qu'on pense au discours de haine, au racisme, au négationnisme, à la pédopornographie...)

Les Droits de l'homme, eux aussi sont universels , mais ils correspondent à des identités nationales ou de groupes et s'incarnent dans ces identités. Si on prend l'exemple de la liberté de religion, elle permet aussi bien l'athéisme ou l'agnosticisme, le droit de changer de religion, ou de pratiquer des religions extrêmement diverses. Et les rapports entre les Etats et les religions sont eux aussi très variés ( laïcité, c'est-à-dire supériorité de la religion et de l'Etat, concordats, c'est-à-dire traités entre des religions et des Etats ou des territoires, religions d' Etat, comme dans les pays du Nord de l'Europe ou en Angleterre où la Reine est le Chef de l'Eglise anglicane), ou d'autres formes encore . Les mots clés sont la tolérance et le dialogue ( interreligieux, interculturel). ; la tolérance entre celui qui croit au ciel et celui qui n'y croit pas comme dans la Rose et le Réséda d'Aragon.

Je suis bien conscient de dépeindre un monde idéal, où chacun et chacune jouirait à la fois de la culture et des droits de l'homme. D'ailleurs Cassin, Prix Nobel de la paix, le dernier Nobel de la paix Français à ce jour, était convaincu que la culture et les droits de l'homme étaient l'un et l'autre des facteurs de paix, et que l'interaction entre l'une et les autres facilitait la paix. Le monde est loin d'être idéal, nous le constatons tous les jours ; mais il faut avoir un idéal pour que le monde soit dans l'avenir un peu plus vivable qu'il ne l'est à présent.

Je vous remercie de votre attention.